

# ESCASS' ADMINISTRATION

## LES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

accepté à l'unanimité.

3. Le tour de garde au bureau de vote des Élections Législatives est établi

4. Questions diverses:

- Détermination des ratios d'avancement de grade pour le personnel communal. Le Conseil Municipal accepte les nouvelles dispositions d'avancement de grade à l'unanimité.

- EAU 47 demande de désigner un délégué suppléant. Le Conseil Municipal désigne comme titulaire M. Jean-Jacques CAPDEVILA et comme suppléant M. Christian FRAISSINÈDE.

- Devis de l'entreprise NAY: réparation du toit terrasse au-dessus de la cantine (infiltrations d'eau). Le montant est de 3 357,25€ T.T.C. Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.

- Départ du Directeur de l'école, M. Pascal MUNDUBELTZ: organisation d'un pot de départ le jeudi 22 juin à 18 heures.

### Conseil du jeudi 22.06.17

1. Délibération pour projet de cession et de déplacement de chemins ruraux: une enquête publique et un acte notarié sont nécessaires.

Échange Laurent Labeauvie 26,50a / commune 26,10a

Échange M. et Mme Fraissinède 25,23a / commune 12,21a

Le Conseil accepte d'engager les démarches pour l'enquête publique en juillet.

2. Moto cross: classement en utilité publique des terrains face au circuit. La commune n'est pas habilitée à demander ce classement car elle n'est pas acquéreuse.

3. Délibération pour création de postes suite à des avancements de grade

Sylvie Lamarque: d'ATSEM principal 2ème classe à ATSEM principal

de 1ère classe

Montserrat Maurin: d'ATSEM principal 2ème classe à ATSEM principal de 1ère classe

Christophe Petrolli: d'adjoint technique à adjoint technique principal 2ème classe

Le Conseil approuve ces créations de postes.

4. CDG: proposition d'adhésion à la convention «sécurité du système d'information»

Le conseil rejette cette proposition car la commune a déjà une sauvegarde des données par le CDG.

5. Désignation de délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Ces élections doivent obligatoirement avoir lieu le vendredi 30 juin durant une réunion de conseil municipal.

6. VGA: sollicitation en vue d'une participation au volet propriétaires occupants du PIG «Habitat» du pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne. Le Conseil décide de ne pas répondre positivement à cette proposition.

7. VGA: mise en place d'une plateforme de télé-services. Le Conseil ajourne l'adhésion à cette plateforme.

8. Création d'un site web pour la commune d'Escassefort. Le Conseil retient ce projet qui sera étudié plus attentivement lors d'une prochaine réunion.

Formule Clé en main: 300€ à la création puis 150€ par an.

9. Discussion sur les temps d'activités périscolaires: Coût annuel 2016-2017: 9584,70€. Le décret n'est pas encore paru. Un débat est mené sur les options possibles (maintien à la formule actuelle, retour à une semaine de 4 jours, accueil le mercredi toute la journée?). Une consultation des

parents est envisagée ainsi qu'une rencontre avec les communes du RPI.

10. Restauration scolaire: point sur E-Quilibre (Transgourmet). Un meilleur équilibre diététique et financier (1,90€ par repas enfant) est recherché. La gestion des stocks est à améliorer. Le bilan de la période d'essai d'avril à juillet va être fait le 4 juillet. Le Conseil est favorable à la poursuite de cette formule.

11. Compte administratif 2016 du CCAS voté à 0€

12. Approbation des servitudes entre la commune et le SDEE 47. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de servitudes.

13. SDEE 47: utilisation de la marque collective «territoire d'énergie»: Information donnée au Conseil municipal.

14. Demande de location de salle pour cours de Qi Gong deux fois par semaine une heure le mardi soir et deux heures le vendredi matin: proposition de 30€ par mois.

15. Questions diverses

- Problème d'ampérage aux prises sous la halle (3000W pour friteuse).

- Columbarium: Une personne extérieure à la commune peut-elle réserver une case ? Cela est déjà arrivé. Tarif de 700€.

### ERRATUM

Le numéro de téléphone de M. Thierry Simonnet indiqué sur la plaquette est erroné:

fixe: 05 24 30 26 51

portable: 06 18 92 36 90